

PRESENTS :

Délégués titulaires : VILLAIN Jean-Luc, PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, CHARPENTIER Michel, DELBAERE François, LUCE Fabrice, DIDIER Pierre, QUEILLE Gilles, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, LE PROVOST Guy, LABROCHE Serge, TELLIER Michel, DEBRUMETZ Pascale, LE ROUX Patrice, LORIETTE Monique, FRICOTEAUX Nicolas, LABROCHE Guy, VAN RUYMBEKE Edmond,

Délégués suppléants : Corinne BIENAIME, Sylvie MARLOT,

ABSENTS EXCUSES : JACQUES Mickaël, COULBEAUT Etienne, CARLIER Jean-François, BOUCHE Jean-Marie, APPERT Martin, LATOUR Alain, LECLERCQ Arnaud, BART Nicole, HALLE Eric, LECUYER Jean, MUZY Béatrice, MICHEL Danièle, TRAMUT Véronique, LECLERCQ Hervé, VITAUZ Luc, BRAEM Pierre, LEMAIRE Michel, BERTRAND Thérèse, BOULANDE Xavier, BERNAILLE Christelle, MAINGAINT Martine, PAPIN Philippe, LEFEVRE Claude,

.....

Le président demande l'ajout de 2 délibérations (validé par l'assemblée) :

- Avenant à la convention annuelle avec l'association TACT
- Décision modificative

Le président invite les délégués à consulter les panneaux photographiques des travaux de la piscine. Ces panneaux seront installés à la piscine pour information de la population. Il remercie Eric Tavernier et Estelle Callay pour le suivi administratif et technique de ce lourd chantier.

Le président remercie et félicite Christian Lemeret, président de TACT et l'ensemble des bénévoles de l'association pour le succès de la fête du Val de Serre et l'idée lumineuse de la diffusion de la finale de la coupe du monde de foot.

M. Didier donne la parole à Christian Lemeret qui souhaite faire un bilan rapide de la fête du Val de Serre du 15 juillet. La course a satisfait les coureurs, mais ceux-ci souhaiteraient que la course débute à 9h au lieu de 10h, vu la chaleur. Malgré le peu d'inscrits, les jeux ont finalement rassemblé pas mal de monde, mais cela devrait monter en puissance l'année prochaine. La diffusion du match sur écran géant a rassemblé plus de 300 personnes. M. Lemeret et M. Queille regrettent le manque de bénévoles sur ce type de manifestations, et plus globalement auprès de TACT. Ils s'inquiètent de ne voir aucun jeune prendre la relève des plus anciens qui ont créé TACT, mais s'essouffent au fil des années.

Délibérations 1 et 2 : Approbation des rapports d'activités 2017 du service déchets et assainissement collectif et non collectif

Les rapports d'activités du service déchets et assainissement collectif et non collectif ont été présentés lors de la séance du 17 juillet, ils ont été envoyés aux délégués par mail avec la convocation au conseil de ce jour. Dans la mesure où aucune question n'est posée, ils sont directement mis au vote. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le président précise que ces rapports seront prochainement disponibles sur le site de la CCPT, et envoyés aux mairies sous format dématérialisé.

Délibération 3 : Proposition d'actions dans le cadre du schéma de mutualisation 2018

Le président rappelle que la communauté de communes s'est engagée depuis un an dans l'élaboration d'un schéma de mutualisation. Celui-ci a été réalisé avec l'appui du bureau d'études KPMG. De nombreuses rencontres, ateliers, réunions d'échanges ont eu lieu afin de déterminer les priorités et les besoins des agents territoriaux et des élus locaux. Le rapport final du schéma de mutualisation a été présenté aux élus et agents territoriaux lors du comité de pilotage du 29 mai 2018.

L'objectif de ce schéma est de pouvoir proposer chaque année, au moment du vote du budget, un certain nombre d'actions de mutualisation à mettre en place au cours de l'année budgétaire. Pour l'année 2018, au vu de l'année budgétaire déjà avancée, et d'une certaine frilosité des élus et agents territoriaux, les propositions d'actions seront restreintes, pour monter en puissance en 2019. Les membres du bureau communautaire, réunis le 19 juin 2018, ont validé les propositions présentées.

Sont envisageables dans les délais impartis et avec un coût « raisonnable », les actions suivantes :

- La création d'une plateforme d'échange entre les communes et la communauté de communes,
- La mise à disposition de matériels sur le territoire,
- Le conventionnement des recours au chantier d'insertion,
- La mise à disposition d'agents entre les communes,
- La préparation de la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme (à partir du 01/01/2019) ; cette proposition est faite dans la limite d'un mi temps ; le président précise qu'une modification des statuts de la communauté de communes sera nécessaire pour la mise en place de cette compétence.

Il est donc demandé aux délégués communautaires de se prononcer sur les actions proposées aux communes ; il est précisé que les communes pourront, par délibération, se positionner progressivement sur les différentes actions proposées.

Le conseil valide à l'unanimité les actions proposées ci-dessus.

M. Didier précise que le service commun qui serait créé pour l'urbanisme sera un service gratuit pour les communes.

M. Queille demande si la mutualisation aboutira à ce que la CCPT achète tout le matériel et embauche du personnel pour, à terme, le mettre à disposition des communes. Le président rappelle que la mutualisation est basée sur le volontariat, il n'y a aucune obligation pour les communes. La CCPT n'envisage pas dans l'immédiat d'achat important de matériel pour le mettre à disposition des communes (sauf chapiteau acheté récemment). Il a été évoqué en bureau communautaire l'hypothèse pour les communes qui rencontrent des problèmes importants de personnel, suite à la mise en place des PEC, de mettre en place une petite équipe intercommunale pour 2019 mais la CCPT ne se substituera pas aux communes.

Sur la demande de M. Tellier, il est précisé que les groupements d'achats seront envisagés en 2019. Il est nécessaire auparavant de se familiariser avec le logiciel X-Démat pour la plateforme d'échange entre la CCPT et les communes, plateforme qui sera le support du recensement des besoins ; par ailleurs, ces groupements de commande seront certainement gérés par les agents de la CCPT qui n'ont, à ce jour, pas suffisamment de temps disponible pour faire correctement ce travail.

Délibération 4 : Travaux de mise en séparatif et réhabilitation des réseaux d'assainissement de la place de l'Hôtel de Ville, la Place de l'Industrie et la rue de la Fontaine à Montcornet

Suite à l'étude de diagnostic de réseau d'assainissement et maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux et réhabilitation pour conservation du réseau unitaire existant du secteur Place de l'Hôtel de Ville à Montcornet par le cabinet BECG Ingénierie, le projet a donné lieu à un marché de travaux estimé à 459 824,53 € HT (montant définitif du projet).

Pour la réalisation des travaux, un appel d'offre a été lancé entre le 4 juin 2018 et le 9 juillet 2018. Après analyse des offres, le marché de travaux peut être attribué aux candidats les « mieux disant » comme suit :

- **Lot 1 : Travaux en tranchée**, attribué à **TPA SAS** pour un montant de :
 - **326 034,78 € HT dont 63 185,10 € HT d'options (1,2 et 3)**
- **Lot 2 : Travaux SANS tranchée**, attribué à **BARRIQUAND SAS** pour un montant de :
 - **42 612,00 € HT**

Soit un montant total de travaux de **368 646,78 € HT**.

Afin d'assurer une bonne pérennité des ouvrages, les travaux seront réalisés dans le respect des exigences de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement. Ainsi le Maître d'Ouvrage sollicitera les services d'un contrôleur technique extérieur et indépendant. Après consultation, le marché de contrôle technique extérieur est attribué à : **SATER SA pour un montant forfaitaire de 17 668,40 € HT**

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par BECG Ingénierie pour un montant total de **20 115,73 € HT** (Avenant n°1 et missions EXE, VISA, DET, AOR). La Coordination SPS sera exécutée par CEFAQ - Vervins pour 910,00 € HT.

Une aide financière doit être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40 % d'aide, plus 20 % d'avance, sur la base du montant total de l'opération.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider cette démarche par une délibération et solliciter l'AESN pour ces travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Estelle Callay présente le plan des travaux, explique succinctement les travaux avec et sans tranchée, la gestion alternative des eaux pluviales et les problématiques de financement rencontrées avec l'Agence de l'Eau. Le dossier passera en commission AESN en octobre. Devant l'incertitude du financement, les travaux ne démarreront qu'après réception de la convention financière entre l'AESN et la CCPT (début 2019).

Sur demande de quelques délégués, le président rappelle que le budget principal prend en charge une partie de ces travaux, le budget assainissement n'étant pas suffisant pour permettre leur réalisation. La part prévue au budget sera toutefois minorée dans la mesure où le coût réel sera bien inférieur à l'estimatif du bureau d'études.

Délibération 5 : Travaux de mise en conformité des branchements privatifs dans le cadre de la mise en séparatif et réhabilitation des réseaux d'assainissement de la place de l'Hôtel de Ville, la Place de l'Industrie et la rue de la Fontaine à Montcornet.

Lors des études pour la mise en séparatif des réseaux et réhabilitation pour conservation du réseau unitaire existant du secteur Place de l'Hôtel de Ville à Montcornet, le cabinet BECG Ingénierie a réalisé les enquêtes parcellaires afin d'étudier les conditions de raccordement des riverains aux réseaux d'assainissement nouvellement installé. Ces études parcellaires ont permis de prendre connaissance des points de rejet pour déterminer le positionnement des réseaux neufs et également de dresser l'état de conformité des parties privatives des branchements et d'évaluer les nécessités de travaux.

Il est établi que 25 branchements sont concernés par la zone de travaux et que **le montant de mise en conformité des branchements est estimé à 65 187 € TTC**. Ces raccordements seront réalisés sous Maîtrise d'ouvrage publique après établissement d'un accord cadre de travaux et d'une convention de mandat avec chaque propriétaire. L'opération sera déclenchée après la réception des travaux en domaine public et l'obtention de l'engagement écrit d'au moins 80% des particuliers de la zone de mettre en conformité leur branchement dans un délai maximal de 2 ans suivant la mise en service des nouveaux réseaux.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaite être sollicitée dès maintenant afin de mobiliser les aides à la mise en conformité des branchements dans le cadre des travaux d'assainissement à Montcornet. Dans le cadre du Xème programme de l'AESN, la mise en conformité des branchements est aidée forfaitairement selon un prix plafond en fonction de la nature et complexité du branchement :

- Branchement simple : 2000 €
- Branchement complexe : 3000 €
- Majoration de 1000 € en cas de déconnexion d'eau pluviale

Un forfait supplémentaire de gestion destiné à la collectivité est accordé à hauteur de 300 € par branchement.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider cette démarche par une délibération et solliciter l'AESN pour ces travaux de raccordement.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur Le Provost remercie l'assemblée pour le vote de ces deux délibérations, et précise que les marchés pour l'aménagement de la place ont été attribués la semaine dernière. Il reste désormais à finaliser les dossiers de demande d'aides auprès de l'AESN, le conseil régional et départemental. Les dossiers devraient passer en commission en octobre au niveau des différents financeurs, et les travaux débuteraient fin d'année, ou début 2019.

Le président rappelle que d'importants travaux d'assainissement sont encore à réaliser sur les communes de Montcornet et Rozoy, dans la mesure où ces travaux auraient du être réalisés en 2^{ème} phase entre 2015 et 2020, mais le rééchelonnement des emprunts de la phase 1 ne permet pas la réalisation de ces travaux pour le moment.

Le président explique le changement de position de l'Agence de l'Eau quant au séparatif et l'unitaire. L'agence privilégie désormais la déconnexion des eaux pluviales des particuliers du réseau unitaire et donc la rénovation de ce réseau unitaire pour les eaux usées uniquement, plutôt que passer tous les réseaux en séparatif. M. Le Roux rappelle que la collectivité n'a pas l'obligation de réceptionner et traiter les eaux pluviales des particuliers, qui peuvent être traitées par infiltration sur les parcelles privées.

Sur demande de M. Fricoteaux, il est proposé de présenter, lors d'une prochaine réunion, les différentes solutions de gestion alternative des eaux pluviales. L'ADOPTA sera sollicitée pour cela, une fois que la CCPT adhèrera à cette association.

Délibération 6 : Composition du comité de pilotage Cit'ergie

Lauréate de l'appel à projets national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPcv), la CCPT souhaite poursuivre son engagement dans la lutte contre le changement climatique avec l'élaboration d'une

politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée au travers d'un programme d'actions ambitieux évalué régulièrement.

Dans ce cadre, la communauté de communes s'est engagée, en avril 2017, dans un processus de Labellisation Cit'ergie, labellisation soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E).

Suite au pré-diagnostic réalisé le 24 février 2017, l'A.D.E.M.E a émis un avis favorable au lancement de la démarche Cit'ergie sur notre territoire.

L'intérêt de cette démarche est l'accompagnement dans la démarche de gestion et de prise en compte de la politique énergie /climat dans les projets, par un conseiller de la démarche Cit'ergie qui l'aidera :

- A réaliser un état des lieux détaillé,
- A construire un programme d'actions sur 4 ans,
- A suivre sa mise en œuvre
- Dès les exigences du label atteintes, se présenter à un auditeur externe en vue de demander l'octroi de la Labellisation à la Commission Nationale du label.

La mission de conseiller Cit'ergie a été confiée, après MAPA, à JPC PARTNER, pour un montant de 30 624 € TTC sur la tranche ferme et 5 686,80 € TTC sur la tranche optionnelle Cap Cit'ergie. Pour cette mission, la Communauté de Communes bénéficie d'un soutien financier de l'A.D.E.M., à hauteur de 70% du montant TTC.

Pour mener à bien la démarche, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage qui se réunira pour valider le programme d'actions co-construit avec le conseiller Cit'ergie et garantir le suivi tout au long de la démarche, impliquant la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Il est proposé que le comité de pilotage se compose d'un représentant de l'ADEME, du Président de la communauté de communes, des vice-présidents, de la directrice, du chef de projet Cit'ergie au sein de la communauté de communes et des responsables des différents services.

Le conseil approuve à l'unanimité la composition du comité de pilotage.

Le président souhaiterait que ce comité comprenne quelques maires ou délégués. Corinne Bienaimé est volontaire.

Délibération 7 : Contrat territorial pour le mobilier usagé 2018 avec Eco-mobilier

Eco-mobilier est l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) sur le territoire national.

Le président rappelle que par délibération du 20 juin 2013, la communauté de communes s'est engagée dans un contrat territorial de collecte du mobilier usager avec Eco-mobilier. Ce contrat portait sur la période d'agrément 2013-2017. Eco-mobilier est de nouveau agréé pour la période 2018-2023. Afin d'assurer la transition entre les 2 agréments, la continuité du service et le versement des soutiens financiers, Eco-mobilier propose la signature d'un contrat sur l'année 2018.

Le conseil communautaire valide ce contrat et autorise le président à le signer, à l'unanimité.

Délibération 8 : RGPD : réflexion sur la mutualisation à l'échelle du PETR de Thiérache

Le Président présente les nouvelles obligations concernant les collectivités territoriales en matière de traitement des données personnelles.

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) peut se faire en interne, à condition que l'agent nommé ne soit pas responsable d'un ou plusieurs traitements de données, en externe par le recours à un prestataire spécialisé ou de façon mutualisée en désignant un agent pour plusieurs collectivités.

Le PETR du Pays de Thiérache a engagé une réflexion en ce sens. Il s'agirait de permettre aux communes et communautés de communes le souhaitant d'avoir le même DPO. Un service commun pourrait être créé avec prise en charge du coût proratisé entre toutes les collectivités adhérentes. L'adhésion à une structure mutualisée intervenante déjà sur des départements voisins pourrait aussi être imaginée. Une rencontre avec l'ADICO a été organisée par le PETR en ce sens.

Un projet complet et détaillé sera transmis à chaque commune et communauté de communes qui sera libre d'adhérer ou pas au dispositif qui sera proposé.

Le Président précise que s'agissant de la communauté de communes des Portes de la Thiérache, un travail de recensement des traitements de données personnelles a déjà été engagé et que Romuald Dupont pourrait être le relais du futur DPO mutualisé.

Il propose donc de participer à cette réflexion avec l'objectif de pouvoir offrir aux communes le souhaitant le recours à un DPO mutualisé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de participer aux travaux lancés par le PETR du Pays de Thiérache comme décrit ci-dessus ; fixe comme objectif qu'une proposition de DPO mutualisé puisse être établie au bénéfice de chaque commune membre et de la communauté de communes dans les prochaines semaines et précise que la communauté de communes et chaque commune resteront libres d'accepter ou pas cette prochaine proposition.

Estelle Callay présente succinctement les contraintes liées à la RGPD.

M. Fricoteaux précise que l'ADICA travaille sur cette thématique et pourrait proposer un service mutualisé également, la réflexion est engagée mais les travaux non aboutis.

Il est précisé que les syndicats intercommunaux (eau, scolaire...) sont également concernés par la RGPD, puisqu'ils traitent des listings avec données sensibles.

Délibération 9 : achat d'un véhicule HERBUS au PETR de Thiérache

Le président rappelle que le service de transport à la demande *Herbus* mis en place par le PETR à l'échelle de la Thiérache a été suspendu en mars 2017, dans l'attente d'une convention avec le conseil régional des Hauts de France, compétent en matière de transport. Par ailleurs, le président explique que le service mis en place représente un coût très important pour les communautés de communes adhérentes. En effet, le département qui n'est plus compétent à la matière, s'est retiré du financement du service. La région n'a pas souhaité poursuivre ce financement en l'état. Le PETR doit donc lancer en 2018 une étude sur les besoins et les solutions possibles de transport en Thiérache, en cohérence avec les orientations régionales.

Depuis l'arrêt du service, les cinq véhicules, propriété du PETR, sont entreposés par la CC du Pays des Trois Rivières. Les véhicules sont assez anciens, leur état et leur kilométrage sont variables.

Quelque soit les solutions envisagées pour un nouveau service de transport, les véhicules ne seront plus utilisés. Le PETR a donc proposé à chaque communauté de communes d'acheter un véhicule et de vendre le dernier à l'office de tourisme.

L'attribution des véhicules s'est faite par tirage au sort. Le président informe que la CCPT s'est vue attribuer le véhicule immatriculé 6813 YD 02 au prix de 3 750 €, soit 50 % de l'estimation du véhicule. Son compteur affiche 108 115 kms.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, à l'unanimité, l'achat au PETR de Thiérache, d'un véhicule de transport de personnes au prix de 3 750 €, et précise que la dépense sera inscrite au BP 2018 (par DM ce jour).

Sur demande de M. Van Den Hende, il est précisé qu'il s'agit d'un 9 places, que les sièges sont démontables.

Sur demande de M. Queille, il est précisé que la CCPT souhaite mettre à disposition ce véhicule auprès de TACT, et autres associations pour des manifestations intercommunales. M. Queille informe que si l'espace de vie sociale est créé et agréé par la CAF, des fonds pourraient être consacrés à l'achat d'un véhicule.

M. Tellier demande si le véhicule pourrait être utilisé par l'ADMR pour le transport des personnes âgées vers des ateliers. Le président explique que pour le moment, les modalités de prêt du véhicule ne sont pas établies et qu'elles seront à définir ensemble après l'achat du bien.

Il est précisé que le véhicule doit repasser au contrôle technique et les frais inhérents et réparations éventuelles seront à la charge de la CCPT.

Délibération 10 : avenant à la convention avec l'association TACT

Le président rappelle que la Communauté de communes conventionne chaque année avec l'association TACT pour l'organisation de diverses manifestations et animations sur le territoire. Cette convention a été validée par délibération du 23 avril 2018.

Le programme d'animation de l'association a été complété et l'association sollicite une subvention complémentaire pour l'année 2018. Le président propose donc aux délégués communautaires de valider un avenant à la convention initiale à hauteur de 2 170,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de valider la proposition d'animation de l'association TACT, et la subvention complémentaire d'un montant de 2170,00 €, et autorise le président à signer l'avenant.

Délibérations 11 et 12 : décisions modificatives

Pour la DM 11, il s'agit de permettre l'achat du véhicule Herbus (+ 3750 € au 2182) par les dépenses imprévues (- 3 750 € au 020).

Pour la DM 12, il s'agit d'une erreur au budget assainissement collectif dans le montant des amortissements.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Tour de table

M. Didier rappelle que la déchetterie de Rozoy sur Serre sera fermée du 30/08 au 11/08 inclus, pour des travaux de sécurisation des hauts de quai (réalisation des murets qui soutiendront les bavettes le long des bennes, travaux réalisés par le chantier d'insertion). La pose des bavettes sera réalisée par entreprise en semaine 35, la déchetterie sera également fermée à cette période. Sur demande de M. Tellier, il est précisé que sur ces périodes, le gardien de la déchetterie de Rozoy viendra en renfort de celui de Montcornet.

Alain Didier s'inquiète de l'absence de nombreux délégués en conseil. Il regrette de souvent devoir se déplacer deux fois pour pouvoir délibérer.

Jean-Luc Villain alerte sur le mauvais état des parcelles où est prévue l'implantation de la future déchetterie à Montcornet. Il est précisé que ces parcelles appartiennent encore à la commune de Montcornet, M. le Provost ou la CCPT fauchera la pâture.

M. Villain informe l'assemblée qu'un mini salon de l'agriculture biologique aura lieu à Archon le 13 septembre. Une quarantaine d'exposants sera présente. Il précise que la thématique est technique mais très intéressante.

Gilles QUEILLE souhaiterait que davantage de bénévoles se mobilisent autour de TACT, y compris au sein des délégués communautaires. M. Didier pense qu'avec la création de l'Espace de Vie Sociale (EVS), des jeunes pourront être plus facilement sensibilisés et mobilisés.

Edmond VAN RUYMBEKE reproche aux services de la CCPT de ne pas mettre à jour le logiciel QGIS dans les mairies, il estime que le service était meilleur avec les formats papiers. Il regrette que seule la commune soit consultable, il souhaiterait que les communes limitrophes puissent être consultées par les mairies.

Nicolas Fricoteaux rappelle que le CDDL se termine fin 2018 et qu'en 2019, la CCPT et les communes pourront bénéficier de l'API. Les dossiers peuvent être déposés auprès des services départementaux en septembre/octobre pour être instruits et passés en commission dès le début d'année 2019. Le dossier de construction de la déchetterie de Montcornet pourra être déposé à l'automne. Il en va de même pour l'APV (voir dossier voies intercommunales déposées en 2018).

M. Fricoteaux explique la démarche sur la téléphonie mobile et la réduction des zones blanches. 20 000 sites seront déployés en France, l'Etat a missionné pour cela la société *France Mobile*. L'Aisne est très avancée sur ce domaine, le ministre en charge du dossier est même venu assister à une réunion la semaine dernière pour encourager la démarche. Une dotation annuelle sera allouée par département (via une commission pilotée par le Préfet et le président du conseil départemental). Cette commission est chargée de sélectionner/proposer les sites en zone blanche à travailler, une quarantaine par an seront sélectionnées. Un véhicule sillonnera les routes de l'Aisne pour mieux analyser les besoins, les particuliers pourront contribuer au diagnostic via une application smartphone. Une fois le site sélectionné, les opérateurs auront deux ans pour déployer la téléphonie sur le site si le foncier n'est pas disponible, et un an si le foncier est aménagé et disponible pour recevoir les infrastructures nécessaires à la téléphonie. Les sites en 2 ou 3G passeront en 4G.

Un déploiement spécifique est prévu également sur les axes structurants pour assurer une continuité, que ce soient les axes routiers ou ferroviaires (par exemple, sur la RN2).

M. Fricoteaux précise que cette opération ne coûtera rien aux collectivités locales, contrairement à la fibre.

Concernant la fibre, M. Fricoteaux assure que d'ici la fin d'année 2018, les 4 grands opérateurs seront présents pour proposer la fibre aux usagers sur les villages desservis. Les travaux avancent. L'Aisne est le 7^{ème} département au niveau national en termes de couverture numérique par la fibre.

M. Delbaere regrette l'inaction sur les parkings autour de la piscine, et signale la dangerosité pour les passants. Il souhaiterait que la CCPT aménage le parking du stade appartenant à la commune de Montcornet afin d'inciter les usagers à ne pas se garer sur le bord de la route. Il invite également à matérialiser un passage piéton.

La séance est levée à 20h30